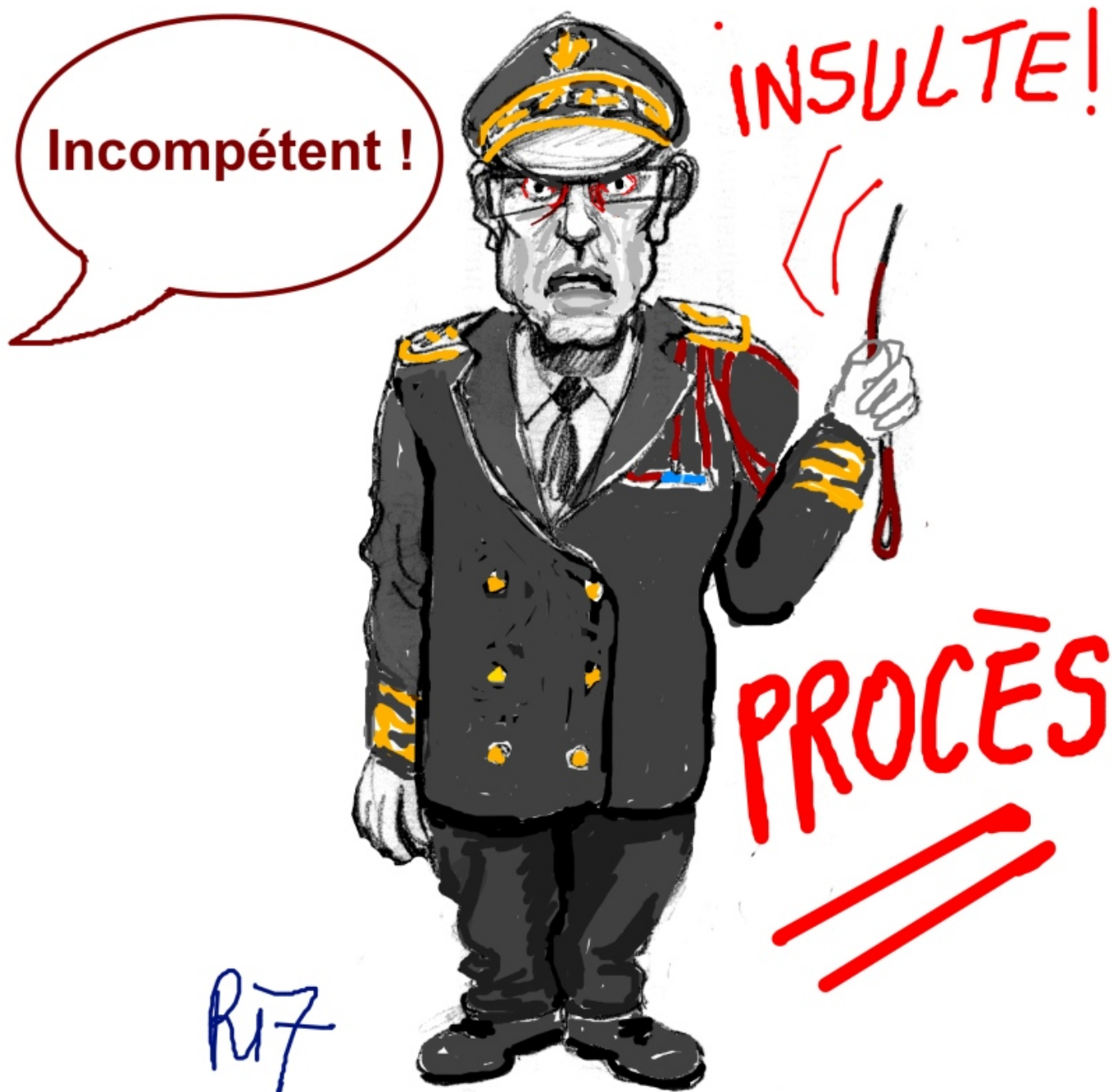


Josiane Filio et Richard Roudier relaxés : camouflet pour le Préfet Boucault



C'est ce mercredi 12 novembre que la Cour d'Appel de Montpellier rendait son verdict, dans l'affaire ayant opposé le préfet Boucault à notre collaboratrice Josiane Filio,

ainsi qu'à Richard Roudier, animateur inlassable de Réseau Identités.

Nous avons appris la bonne nouvelle : **JOSIANE FILIO ET RICHARD ROUDIER ONT ETE RELAXES.**

Rappelons les faits. Suite à un article de Josiane Filio, qualifiant le préfet Boucault « d'incompétent », puis d'un texte humoristique de Richard Roudier, parodiant une fable de La Fontaine, le valeureux préfet de Paris, nommé par Manuel Valls, avait vu son honneur outragé, et avait demandé réparation ! Il ne faisait, dans son registre, que compléter le harcèlement juridique à l'encontre de notre mouvance, de la part des associations dites antiracistes et de certaines associations musulmanes.

<http://ripostelaique.com/lincompetent-bernard-boucault-est-il-au-service-de-la-republique-ou-du-parti-socialiste.html>

<http://ripostelaique.com/crime-de-lese-boucault-apres-josiane-filio-richard-roudier-au-tribunal.html>

Très ennuyé, ne souhaitant pas vexer le préfet Boucault, le tribunal correctionnel de Carcassonne, avait cru rendre un jugement de Salomon, reconnaissant les accusés coupables d'outrage à fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, mais ne les condamnant qu'à 200 euros d'amende avec sursis.

Chacun pensait qu'on en resterait là. C'était mal connaître l'opiniâtreté de Josiane Filio et Richard Roudier, défendus par Maître Gardères, qui, considérant injuste cette condamnation, décidèrent de faire appel.

<http://ripostelaique.com/affaire-boucault-proces-filio-roudier-coupables-mais-pas-trop-les-accuses-font-appel.html>

Le 16 septembre dernier, en présence de notre ami Maurice Vidal, le procès en appel se déroula donc, à Montpellier, et permit à notre avocat de faire une magistrale plaidoirie en

faveur de la liberté d'expression. Naturellement, il conclut en demandant la relaxe.

<http://ripostelaique.com/proces-filio-roudier-magistrale-plaidoirie-de-maitre-garderes-verdict-le-12-novembre.html>

Celle-ci fut donc prononcée ce jour. Nous ne pouvons donc que nous féliciter que le bon sens l'ait emporté, et que justice ait été rendue à nos deux amis. Dans une période où nombre des nôtres sont victimes d'une véritable chasse aux sorcières, et où trop de verdicts judiciaires indignent nombre de Français, nous apprécions qu'il demeure des magistrats qui font honneur à leur profession, et rendent réellement la justice au nom du peuple français.

Quant au préfet Boucault, pour qui ce verdict sonne comme un terrible camouflet, il ne sortira pas grandi de cette affaire, c'est le moins qu'on puisse dire.

Jeanne Bourdillon